

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Bail civil portant sur le local comprenant le restaurant Émeraude et le club seniors situé 2/4 rue du Clos à Paris 20^e

Le Conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 123-4 à L 123-9, R 123-22, R 123-39 à R 123-48,

Vu le Code civil et notamment ses articles 1713 à 1762.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le contrat de location conclu le 9 mars 2000 entre Paris Habitat - OPH et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, portant notamment sur 57 logements destinés à des personnes âgées et sur un local d'activité comprenant le restaurant Émeraude et le club seniors, situés 2/4 rue du Clos à Paris 20^e,

Vu l'avenant au contrat de location conclu le 11 février 2016 entre Paris Habitat - OPH et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la délibération du CA du 24 septembre 2026 distrayant le restaurant Émeraude et le Club de l'emprise du bail initial de 2000.

Vu le projet d'avenant n° 2 au contrat de location conclu le 9 mars 2000 entre Paris Habitat - OPH et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu le projet de bail civil relatif au local comprenant le restaurant Émeraude et le club seniors situé 2/4 rue du Clos à Paris 20^e,

Vu le mémoire du Directeur général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif au projet de bail civil portant sur le local comprenant le restaurant Émeraude et le club seniors,

Délibère

Article 1

Approuve le projet de bail civil relatif au local comprenant le restaurant Émeraude et le club seniors situé 2/4 rue du Clos – 75020 Paris, prenant effet à compter du 1er octobre 2026, et autorise le Directeur général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris à signer ledit bail ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 2

La dépense en résultant sera affectée aux comptes 614 pour les charges et au compte 6132 du budget général.

P/le Président
du Conseil d'Administration

Fatoumata KONÉ

